

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 30 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 OCTOBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUMSEIXO - Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFREYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mrs Serge BALAO - Francis PEDARRIOSSE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS : PARTICIPATION COMMUNALE

Lors de leurs séances respectives des 18 et 23 juillet 2014, l'Assemblée Départementale et le Conseil Communautaire du Grand-Dax ont approuvé le règlement d'intervention communautaire en faveur de la rénovation énergétique des logements sociaux et communaux conventionnés.

Ces participations financières répondent à plusieurs objectifs. Au titre de la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, le Grand-Dax définit ses priorités en matière d'habitat social, à travers l'attribution d'une aide forfaitaire. Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), elle encourage les actions permettant de minimiser les émissions de gaz à effet de serre. Ce PCET, inscrit dans le Contrat d'Agglomération, fait l'objet d'un partenariat financier avec le Département des Landes.

Ainsi, la rénovation énergétique de l'habitat social est une priorité, destinée à stabiliser, voire à minimiser la part de la consommation énergétique dans le budget des ménages et à valoriser le patrimoine bâti du territoire.

Le règlement d'attribution communautaire prévoit des aides financières aux opérateurs HLM et des fonds de concours / subvention aux communes. Il précise notamment les champs d'application, les conditions d'attribution, les montants et taux des aides financières, le déroulement de la procédure et les modalités contractuelles.

Concernant les opérations de réhabilitation de logements sociaux au sein du parc HLM, les aides éco-conditionnées doivent faire l'objet d'une aide complémentaire communale.

Aussi, la Ville de Dax sera appelée à participer pour toute opération située sur son territoire, à hauteur de 10 % minimum de l'aide versée par le Grand-Dax.

Cette aide viendrait compléter l'aide communautaire selon les besoins de l'opération en termes d'équilibre financier. Dans ce cadre, la Ville de Dax souhaite être associée par l'opérateur en amont de tout projet de réhabilitation.

Une convention tripartite Communauté-Commune-Opérateur permettra de contractualiser les engagements réciproques des parties.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la participation communale en faveur de la réhabilitation de logements sociaux, à hauteur de 10 % de l'aide versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, telle que mentionnée dans le règlement d'intervention en faveur de la rénovation énergétique des logements sociaux ci-joint et dans les conditions visées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites entre la Ville de Dax, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et les opérateurs s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141030-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 03 Novembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».